

SOCIÉTÉ

Violences : «La honte et la peur doivent changer de camp»

Le 14 septembre, c'est au Pont-du-Gard que la CC du Pont-du-Gard et le CIDFF ont organisé les 1^{ères} Assises de la violence faite aux femmes. Une première saluée. Malgré la météo, les acteurs de la prise en charge des victimes se sont pressés pour un point sur les 53 mesures du Grenelle des violences conjugales lancé il y a 2 ans, et les expérimentations et avancées menées dans le Gard.

Dans la salle comble, policiers, gendarmes, avocats, travailleurs sociaux, personnels de santé, magistrats, associatifs... témoins d'une violence conjugale et intrafamiliale insidieuse qui «a augmenté de 100 % durant le Covid». D'entrée, un reportage vieux de 46 ans raconte une violence admise, qu'on considérait comme relevant de la sphère privée, les féminicides étaient cantonnés aux faits divers. «Cette violence est passée des faits divers à la Une des médias, c'est un signe de progrès» note le procureur. Au gré de la matinée, avant les ateliers, entre allocutions et table ronde, des saynètes jouées par deux comédiennes de la *Cie Alligator* ont donné corps au parcours difficile des femmes victimes.

Réponse politique

C'est le message de Pierre Prat, président de la CC du Pont-du-Gard, qui veut «mettre la cause des violences faites aux femmes au cœur du mandat de la communauté de communes». Le procureur de Nîmes, Eric Maurel, rappellera que «c'est une vo-



Béatrice Bertrand, CIDFF 30, commissaire Emmanuel Dumas, sûreté départementale, Iulia Suc, directrice cabinet Préfet, général Eric Chuberre, gendarmerie, Eric Maurel, procureur

lonté politique forte du gouvernement. C'est grâce à cela que nous sommes tous réunis ici». Le député Anthony Cellier a découvert une violence protéiforme.

Une violence culturelle

Le statut des femmes devrait progresser, mais rien n'est gagné. Accès aux droits, égalité salariale, accès à l'avortement, aides pour les protections menstruelles, les textes de loi progressent, pour une fois, beaucoup plus vite que la société.

Le Gard, 2^{ème} département d'Occitanie le plus touché par les violences conjugales, totalise «2 034 interventions des forces de police et de gendarmerie pour des cas de violence conjugale. 1 650 femmes ont subi des violences en 2020» détaille Iulia Suc, directrice de cabinet de la préfète du Gard, devenue référente «afin d'inscrire la lutte contre les violences faites aux femmes dans toutes les réflexions». On compte déjà, ici, un féminicide (Vauvert) et une tentative depuis le début de l'année...

Dispositifs

Les dispositifs de lutte ne cessent de croître. Formation des forces de l'ordre et des acteurs, capacité d'hébergement «des victimes mais aussi des auteurs» (64 places dans le Gard), éloignement du conjoint violent, bracelets anti-agression, téléphone grave danger, bons de nuitées d'hôtel, carte des points d'accueil, etc... Mais c'est aussi la création d'un centre de prise en charge des auteurs de violence, pour éviter la récurrence. L'Observatoire départemental des violences faites aux femmes, créé en 2020, permet d'affiner les analyses. Expérimentations en cours : l'accompagnement protégé (droit de visite) et l'hospitalisation et la prise en charge psychologique des enfants qui ont assisté à des féminicides. Sanction expérimentale : «le contrôle judiciaire avec placement probatoire», soit une assignation à résidence «dans une structure dédiée, avec un accompagnement pour que le jour du jugement, on puisse apprécier le parcours du mis en cause et sa réflexion comportementale». SV